



Une chambre pour frère et soeur

Par **nathaly70**, le **22/01/2010** à **09:53**

Bonjour,

J'emménage dans un nouveau logement et j'aimerais savoir s'il existe réellement une loi qui empêche un frère et une sœur de dormir dans la même chambre, car plusieurs personnes me disent que c'est interdit, mais j'ai du mal à y croire.

Merci de votre réponse.

Par **chris_idv**, le **22/01/2010** à **23:15**

Bonjour,

Non ce n'est pas interdit mais en matière d'attribution de logement sociaux en cas de présence d'enfants de sexes différents ayant atteint l'âge de la puberté aucun logement ne vous sera alloué si les enfants concernés sont dans la même chambre.

Salutations,

Par **nathaly70**, le **23/01/2010** à **09:39**

MERCI BEAUCOUP

mes enfants vont pouvoir faire ce qu'ils rêvaient depuis un moment!!!

bonne journée

Par **member101**, le **26/01/2010** à **17:15**

Bonjour,

En tant que mère, je vous garantis qu'à partir d'un certain âge (10/12 ans) la plupart des enfants (filles *et* garçons) préfèrent une chambre à part. Mieux de prévoir un déménagement, une modification interne ou un aménagement avant.

Cordialement

Par **puce65**, le **05/12/2017** à **10:46**

bonjour , est ce que quelqu'un peut mettre un lien juridique ? merci

Par **morobar**, le **05/12/2017** à **10:53**

Bonjour,

Un lien juridique vers quoi ?

L'inceste n'est pas un délit en France.

Seules atteintes ou agressions sexuelles sont sanctionnées.

Par **audrey5999**, le **12/03/2019** à **18:53**

Un lien juridique indiquant s'il existe réellement une loi interdisant à deux enfants de sexe différents de dormir dans la même chambre! Effectivement j'ai l'impression qu'il s'agit plus d'une légende urbaine que d'une réelle loi!! même si effectivement quand on peut, c'est mieux que chacun ait sa chambre, mais on fait avec ce que l'on a!!!!

Par **Tisuisse**, le **13/03/2019** à **06:19**

Bonjour,

Dans les années 1950 et 1960, la pénurie de logement était telle que les HLM calculaient le nombre de chambre à allouer à une famille de cette manière : 1 chambre pour les parents, une chambre pour 2 enfants peu importe le sexe et l'âge des enfants. Ainsi, une famille de 4

enfants avait'elle droit à un appartement comportant 3 chambres, donc un 4 pièces, peu importe le sexe des enfants. C'était aux parents ensuite de s'organiser dans ce logement.